



Le soutien aux projets répond à un certain nombre de critères.

Les objectifs des domaines d'encouragement du troisième Programme d'intégration cantonal (PIC 3)<sup>1</sup> forment les critères de soutien aux projets. Seuls les projets répondant aux critères suivants sont susceptibles d'être soutenus :

- **Le projet favorise les rencontres et les contacts sociaux, la participation des personnes migrantes à la vie publique ou l'action commune dans le domaine de la migration** (domaine Vivre ensemble et participation).
- **Le projet favorise l'information et le conseil à un public issu de la migration** (domaine : Information, évaluation des besoins et conseil)
- **Le projet favorise l'acquisition des compétences de base, et notamment l'apprentissage de la langue** (domaine : Langue)
- **Le projet vise à améliorer l'employabilité des personnes issues de la migration** (domaine : Formation et employabilité)
- **Le projet favorise une éducation précoce globale ou une socialisation des enfants de 0 à 4 ans** (domaine : Petite enfance)
- **Le projet vise à sensibiliser le public à la lutte contre le racisme et la valorisation de la diversité** (domaine : Gestion de la diversité et protection contre les discriminations)

Il n'y a pas de garantie de soutien aux projets, même si celui-ci répond aux critères ci-dessus. Le projet doit par contre répondre à au moins un critère pour être soutenu.

Les projets sont soutenus dans la réserve des fonds disponibles. Il peut être demandé au porteur de projet de re-calibrer son projet et sa demande de soutien.

Les projets sont validés par le Chef JECOS et le Municipal en charge du service.

---

<sup>1</sup> SEM, Programme d'intégration cantonal PIC 3 : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einburgerung/integrationsfoerderung/kantonale-programme/kip-3.html>